

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DE SAINT-PAUL DE VARCES
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le premier juillet, le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Varces, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie à dix-neuf heures, sous la présidence de Madame Cécile CURTET, Maire.

PRESENTS : D. BONZY, J. BRAISAZ, V. CAZAUX, C. CURTET, E. CONDAMINE, E. DAVID-CAVAZ, D. FLEURY, M. FOUILLÉ, H. GRINDLER, G. LAYDEVANT, M. SIBILLE, J. SICARD, R. TARTREAU, J. THORAX, V. UVIETTA, S. VALLON, G-C. VISCI,

EXCUSES : L. GAUDE (Pouvoir à S. VALLON), A. TOSTI (Pouvoir à R. TARTREAU)

ABSENTS :

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

Secrétaire de séance article L 2121-15 du CGCT : Sylvain VALLON

Convocation du 25 juin 2026

OBJET : VIE ASSOCIATIVE
MISE À JOUR DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES SALLES DU RUBAN
POUR LES ASSOCIATIONS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Madame Marianne FOUILLÉ indique que la commune de Saint-Paul de Varces met à disposition des associations les salles du Ruban pour leurs activités et animations.

Madame Marianne Fouillé propose une mise à jour du règlement intérieur, avec notamment une modification de la facturation et des dépôts de caution, en lien avec un nouveau dispositif du Trésor public.

Sur le rapport de Mme Marianne Fouillé,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 12 voix pour, 1 contre et 6 abstentions :

- Approuve la mise à jour du règlement intérieur des salles du Ruban pour les associations.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et signé par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations et rendu exécutoire.

Le Maire,

Cécile CURTET



Le Secrétaire,

Sylvain VALLON



Envoyé en préfecture le 15/07/2026

Reçu en préfecture le 15/07/2026

Publié le

ID : 038-213804362-20260701-2026_48-DE

DETAIL DES VOTES :

- POUR : D. BONZY, J. BRAISAZ, C. CURTET, M. FOUILLÉ, L.GAUDE, H. GRINDLER, J. SICARD, R. TARTREAU, J. THORAX, A. TOSTI, S. VALLON, G-C. VISCI,
- CONTRE : V. UVIETTA,
- ABSTENTION : V. CAZAUX, E. CONDAMINE, E. DAVID-CAVAZ, D. FLEURY, G. LAYDEVANT, M. SIBILLE,